L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

JEUDI MATIN, 31 DÉCEMBRE.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Le sous-comité congressionnel.

Il a commencé hier soir son investigation.

Nous avions annoncé dans notre numéro d'hier matin l'arrivée à la Nouvelle-Orléans de M. William Walter Phelps, un des membres du sous-comité sur les affaires de la Louisiane. Nous ajoutions que les deux autres membres, les honorables Chas. Foster, représentant de l'Ohio au Congrès national, et Clarkson N. Potter, représentant de l'Etat de New-York, arriveraient probablement dans la nuit.

Notre attente n'a pas été trompée, car le sous-comité congressionnel se trouvait être au grand complet hier matin, et après s'être organisé et avoir nommé comme secrétaire M. H. A. Kirkham et M. Geo. L. Ordway comme sergent d'armes, il a décidé de ne pas perdre une minute inutilement et de commencer son enquête à huit heures et demie du soir.

La séance a eu lieu au salon P. de l'hôtel St. Charles, sous la présidence de M. Chas. Foster, de l'Ohio, et comme elle n'était pas secrète notre reporter a pu nous en fournir un rapport détaillé.

Le premier personnage appelé à comparaître devant ce tribunal a été le Boss Packard en personne, marshal des Etats-Unis de nom, mais en réalité archi-grand maître du parti radical de la Louisiane.

Voici la substance de son témoignage:

Le rusé politicien commence par dire qu'il ne saurait donner d'autres informations que celles qui lui ont été communiquées comme président du comité central exécutif du parti radical. Comme marshal des Etats-Unis, Packard est assez honnête, nécessairement, pour ne pas s'occuper de politique. C'est encore heureux pour lui qu'il soit là pour le déclarer lui-même. Il était membre de l'*Advisory Board*, constitué à la suite d'un compromis, et il en a fait partie jusqu'à quelques jours avant l'élection. Il était en cette qualité en contact avec les deux partis. Cet Advisory Board s'occupait de l'enregistrement et désirait,—c'est Packard qui le dit,—une élection impartiale.

Pendant qu'il était membre de l'Advisory Board on a plus d'une fois adressé des plaintes contre lui, l'accusant de partialité. Le "*Gouverneur*" avait offert aux démocrates de leur laisser le choix des commis d'enregistrement, mais ces enragés de démocrates voulaient beaucoup plus qu'on ne désirait leur donner. Packard ne dit pas comment Kellogg et lui ont manqué à toutes les promesses qu'ils avaient faites sous l'aiguillon de la peur.

Cette peur est le thème sur lequel l'honnête marshal ne se lasse pas de broder. Pour lui la Ligue Blanche est composée de cannibales et c'est aux assassinats plus qu'horribles commis par elle que les démocrates ont en *apparence* emporté l'élection en Louisiane.

Le Boss se base sur cet argument, qui pèche d'abord contre la vérité, à savoir que sur les listes d'enregistrement les nègres avaient une majorité de 15,000 en leur faveur—ce qui est absolument faux—et aussi qu'il était positivement impossible qu'un homme de couleur puisse voter pour les démocrates à moins d'y être contraint par la violence.

Le véridique marshal dit que le succès,—toujours apparent,—des conservateurs n'est dû qu'à l'intimidation exercée sur les votants de couleur par cette terrible Ligue Blanche. Il cite comme preuves l'affaire de Colfax,—qui a eu lieu notamment avant l'existence des ligues,—l'affaire de Coushatta et le glorieux 14 septembre.

Décidément les nègres ont eu peur. Ils n'avaient pas le droit de voter pour les candidats démocrates et ils n'auraient jamais osé désobéir aux ordres de M. Packard s'ils n'avaient pas eu peur.

Autant dire qu'ils n'ont pas leur libre arbitre.

Ces Ligueurs Blancs sanguinaires organisaient des patrouilles dans tout l'Etat, faisaient l'exercice militaire et mangeaient du nègre en guise de bifsteck aux pommes.

Leur mission toute spéciale consistait à empêcher les nègres de voter. Cela est si bien prouvé que le nombre des votants a rarement été aussi considérable en Louisiane. Cependant, Packard ne saurait dire au juste combien de nègres on a empêché de voter et il lui échappe d'avouer qu'un nombre considérable de nègres ont voté pour les démocrates à la Nouvelle-Orléans.

Les députés du marshal Packard dans les campagnes lui ont adressé des rapports effrayants, mais il ne pouvait agir qu'avec l'aide des baïonnettes fédérales. Les troupes selon lui ont protégé les nègres mais n'ont pas intimidé les blancs. Cette déclaration est en contradiction flagrante avec ce qu'il venait d'avancer, à savoir, qu'on avait empêché les nègres de voter par la violence. S'il y avait des troupes pour les défendre comment auraient-ils pu être intimidés?

Le Boss fait alors une description fantaisiste de la Ligue Blanche, qui, dit-il, est divisée et subdivisée en brigades, en régiments et en compagnies, constituant une armée formidable, qui ne demande qu'une occasion pour recommencer la guerre de *rébellion* contre le gouvernement des Etats-Unis.

Cette organisation, déclame-t-il, est en violation des lois du pays et menace l'Union. Il faut à toute force l'abolir.

Enfin Packard en dit tant et tant qu'on eut dit qu'il était gris, ce que nous refusons de croire parce que dans ce cas il eut fait mentir le proverbe: la vérité dans le vin.

Après le *Boss*, l'honorable E. D. White, sénateur élu du second district, a été entendu. Il a raconté comment les radicaux avaient triché en enregistrant dans le second district seulement 300 nègres qui n'avaient pas de domiciles connus et qui n'existaient que sur papier. Il a découvert ces fraudes à l'aide d'un comité de vérification, mais il n'a jamais pu obtenir du superviseur général d'enregistrement de rayer les noms de ces votants de fantaisie.

Pendant la campagne électorale plusieurs hommes de couleur sont venus se plaindre à lui qu'on eut effacé leurs noms parce que toutes leurs sympathies étaient acquises aux démocrates.

Malgré les démarches qu'il a pu faire, ces hommes de couleur ont perdu leur droit de vote par la seule raison qu'ils avaient osé s'affranchir du joug radical.

M. Knoblock, de Thibodaux, paroisse Lafourche, a témoigné ensuite. Il a déclaré que les troupes fédérales entouraient le poll 2 de sa paroisse, pendant l'élection, et qu'elles y étaient restées jusqu'au lendemain soir. Il a raconté après cela les exploits de Colin, le candidat radical à la place de juge, et comment on avait déposé des bulletins frauduleux d'élection dans une boîte.

M. Knoblock est président du comité exécutif démocratique de la paroisse Lafourche. A sa connaissance 129 nègres ont voté avec les démocrates, et pourtant, il n'y avait pas de Ligue Blanche pour les contraindre. Au contraire, la Ligue noire était dans son épanouissement dans cette paroisse, et les nègres seuls, armés par Kellogg, faisaient l'exercice tous les samedis et tentaient d'intimider les blancs.

L'honorable E. A. Burke, administrateur du département des améliorations au conseil municipal, a été appelé à son tour. Sa déposition est très importante, mais nous sommes malheureusement forcé de le résumer succinctement, faute de temps.

Il a déclaré qu'il était républicain libéral et qu'il avait été membre de l'Advisory Board. Il avait donné sa démission pour s'occuper exclusivement du comité d'enregistrement et de vérification dont il était le président. Pour mettre à jour les fraudes des radicaux il avait fait tracer un plan exact de la ville avec la location et les numéros de toutes les bâtisses, maisons, magasins, églises, etc.

Cent soixante-quinze hommes étaient employés par lui pour faire des recherches dans chaque maison habitée. Le résultat de leurs perquisitions a été la découverte de CINQ MILLE DEUX CENTS individus frauduleusement enregistrés. Il a fait des affidavits pour que leurs noms fussent rayés des registres, mais le superviseur général n'a pas fait attention à leurs affidavits et n'a pas effacé un seul des noms que je lui avais désignés de la liste des votants.

Tous les superviseurs d'enregistrement dans la paroisse d'Orléans étaient des radicaux.

L'enquête s'est terminé pour la soirée avec le témoignage de l'honorable E. A. Burke. Avant la fin de la séance, cependant, H. C. Dibble, le héros de la Douane, qui joue éternellement le rôle d'avocat pour le parti radical, a demandé que des témoins fussent cités des paroisses Carroll et Rapides.

M. Zacharie alors, ex-membre du comité conservateur de surveillance pendant les ignobles séances du Bureau de retours, a demandé aussi que l'on fit comparaître des témoins de la paroisse Assomption et de la paroisse Ibérie.

Le sous-comité congressionnel a accordé les deux requêtes.

Dibble a déclaré aussitôt qu'il lui faudrait du temps pour trouver ses témoins qui étaient dispersés dans tout l'Etat (éclats de rire); mais M. Zacharie a dit simplement qu'il était prêt à faire comparaître les siens quand le comité d'investigation le désirerait.—Dibble ainsi poussé dans ses derniers retranchements a fini par promettre de découvrir ses hommes en quarante-huit heures.

Il était alors onze heures du soir. Le comité est entré en séance exécutive, et une demi-heure après s'est ajourné à dix heures ce matin.

Kellogg s'arme.

Il y a eu hier une sorte de rassemblement rue de Chartres, en face du bureau de l'*Abeille*, causé par la présence de la voiture de son Excellence radicale Kellogg, arrêtée devant la boutique d'armurier de M. Dietrich.

Le pseudo ne s'y trouvait pas, mais il était remplacé, avantageusement peut-être, par son valet de chambre africain, qui est entré délibérément dans le magasin et a choisi une fort belle carabine qu'il a emportée après l'avoir payée.

On s'est demandé naturellement ce que signifiait cet achat d'armes par le laquais de l'usurpateur et on a fait toutes sortes de conjectures.

Il y en a qui disent que Kellogg s'arme pour aller-t-en guerre comme ce bon monsieur de Malborough; mais d'autres qui connaissent la *prudence* proverbiale du pauvre sire, supposent que Kellogg se monte un arsenal dans le seul but de se rassurer lui-même en se donnant l'air d'être capable de s'en servir au besoin.

Je dire que ce personnage a été jadis colonel dans l'armée des Etats-Unis!

Un témoignage important dans l'enquête sur le meurtre de M. Byerly.

En donnant hier le résultat de l'enquête du coroner DeBlanc relativement au meurtre du regretté M. Byerly par H. C. Warmoth, nous avons omis de donner le témoignage de M. James P. Stagg qui est le plus important de tous, nous [illegible] que ce témoignage était en tous points identique à celui de M. H. Montreuil et qu'il était inutile de le reproduire en entier.

Nous le publions aujourd'hui parce qu'il établit clairement que l'ex-gouverneur Warmoth avait été frappé à la figure par M. Byerly, a donné trois coups de couteau à celui-ci avant d'être tombé sous lui sur le trottoir.

Témoignage de M. James P. Stagg.—Je demeure au No 212 de la rue du Camp et je suis employé comme solliciteur dans les bureaux du *Times*.—Vers onze heures et demie, samedi matin, je me promenais rue du Canal, près Royale, quand j'ai vu l'ex-gouverneur Warmoth en compagnie de E. E. Norton. En ce moment même un ami s'est approché de moi et m'a demandé si je connaissais assez bien le gouverneur Warmoth pour le présenter. Je lui ai répondu que non, mais je lui ai indiqué Warmoth qui se trouvait à peu près à dix pas de moi.

Pendant que je parlais ainsi, Norton a dit bonjour à Warmoth et s'est éloigné. J'ai continué alors à marcher rue du Canal du côté de la rue Bourbon, quand je me suis aperçu que Warmoth avait les yeux fixés à une certaine distance sur un homme qui s'approchait. J'ai tourné la tête et j'ai reconnu M. Dan C. Byerly qui avait aussi les yeux fixés sur Warmoth; il était seul et n'était caché par personne. Quand il s'est trouvé à trois pas de Warmoth il a levé une canne qu'il tenait à la main,—une canne non chargée courbée au bout,—et a frappé celui-ci à la tête, répétant le coup immédiatement.

Warmoth a secoué la tête convulsivement, puis se reculant précipitamment de cinq pas en arrière, il a porté la main droite à la poche de son pardessus, appuyant en même temps sur cette poche avec sa main gauche, et a tiré ce que j'ai cru d'abord être un pistolet.

En ce moment, M. Byerly s'est avancé entre Warmoth et moi. Ils se sont colletés alors et j'ai vu Warmoth passer son bras autour de la taille de Byerly et le frapper trois fois au côté gauche avec l'arme qu'il avait à la main.

Dans la lutte ils sont tombés, Byerly sous Warmoth, mais en roulant jusqu'au près du ruisseau. Warmoth s'est trouvé au-dessous à son tour. Quelqu'un a crié alors de retirer à Warmoth son couteau.

Un officier de police est survenu dans le moment, et saisissant le bras droit de Warmoth lui a enlevé son arme. Les deux combattants se sont relevés, et sont restés un instant en face l'un de l'autre.

La foule a crié à l'officier de police qui avait pris le couteau d'arrêter Warmoth et celui-ci s'est mis aussitôt sous sa protection. J'ai marché alors jusqu'au coin de la rue Royale et j'ai tourné rue Douane, perdant de vue Warmoth et l'officier de police.

Le témoin a identifié le couteau de Warmoth et la canne de M. Byerly et a terminé en déclarant positivement qu'il n'y a pas eu de coups portés soit par Warmoth soit par M. Byerly quand tous les deux étaient à terre.

LE MEURTRE DE M. BYERLY.

Warmoth est acquitté.

L'ex-gouverneur Warmoth, que le drame qui s'est joué rue du Canal, samedi dernier, et qui a coûté la vie à M. Dan. C. Byerly, vient de remettre en évidence, a comparu hier matin devant le juge Staes, de la cour municipale du Second District, en vertu de l'affidavit suivant:

ETAT DE LA LOUISIANE CONTRE H. C. WARMOTH.

A personnellement comparu devant moi, Eugène Staes, juge de la Cour Municipale du Second District, E. DeBlanc, coroner du second et du troisième district, lequel ayant été dûment assermenté, a déclaré que sur des informations reçues une enquête a été faite par lui comme coroner du second et du troisième district, dûment commissionné, et qu'il a lieu de croire et qu'il croit positivement que H. C. Warmoth, samedi matin, le 26 décembre 1874, vers onze heures et demie ou midi, rue du Canal entre Royale et Bourbon, a poignardé et a tué D. C. Byerly, alors en paix avec Dieu et avec l'Etat, ayant prémédité le dit acte, contrairement à la loi et contrairement à la paix et à la dignité de l'Etat.

Le dit De Blanc, coroner du Second et du Troisième District dans la paroisse d'Orléans, accuse de meurtre volontaire le dit Warmoth et demande qu'il soit jugé en vertu des lois de l'Etat.

Fait en ma présence, après le serment d'usage, ce 30 décembre 1874.

EUGÈNE STAES,
Juge de la seconde cour municipale de district.

Hier matin donc, à onze heures et demie, Henry Clay Warmoth, ex-gouverneur de la Louisiane depuis la reconstruction, a comparu devant le juge Staes, accompagné de ses deux avocats, l'ex-juge Howe de la Cour Suprême de l'Etat, et M. Alexander Walker, ex-rédacteur en chef du *Picayune*, et de quelques amis personnels, tels que le docteur Southworth, Effingham Lawrence, F. C. Remick, B. F. Joubert, A. Reynal et autres.

L'Etat était représenté par M. Luzenberg qui a présenté tout d'abord le procès verbal du coroner DeBlanc et l'autopsie du médecin de la ville, M. Schumacher.

M. Howe, avocat de la défense, a demandé que les témoins fussent entendus de nouveau.

Le sergent Slabowski, de la police métropolitaine, a été appelé et a répété en substance la déposition qu'il avait faite la veille devant le coroner.

Interrogé par M. Howe, il a ajouté que quand il a arrêté Warmoth, celui-ci avait du sang sur la figure.

Le capitaine Malony a répété aussi son témoignage de la veille.

Le capitaine Montamat, commandant le troisième precinct de police, a été appelé et a dit que lorsque Warmoth a été conduit à la station il avait la figure toute couverte de sang. C'est lui, Montamat, qui a envoyé chercher le docteur Touatre pour panser les blessures que Warmoth avait reçues.

James McCullow a été entendu ensuite et a déclaré qu'il passait rue du Canal quand son attention a été attirée par une lutte entre deux hommes. Il a vu Byerly frapper Warmoth avec sa canne et il a vu ce dernier, lorsqu'il était à terre et sous Byerly, frapper celui-ci avec son coutelas. Il n'a pas vu d'arme dans la main de Byerly.

D'autres témoins qui avaient déjà fait leurs dépositions devant le coroner ont été entendus et se sont bornés à répéter tout ce qu'ils avaient dit la veille.

A une heure de l'après midi, le juge Staes ayant pris tous les témoignages en considération, a décidé que l'accusation n'était pas prouvée et a mis le prisonnier en liberté.

La Douane.

Les bureaux de la Douane ne seront ouverts demain, premier de l'an, que de neuf heures à dix heures du matin, pour les déclarations et les expéditions de navires seulement. Ils seront fermés le reste de la journée.

La vente des marchés publics.

Les marchés publics de la ville ont été mis séparément aux enchères publiques, hier matin, par M. Monrose de la maison de G. de Fériet & Cie., pour être affermés pendant l'année 1874.

Ils ont rapporté en bloc la somme de $285,000 et ont été adjugés à différents fermiers dont la liste serait trop longue à donner.

Pour 1874 les marchés avaient été loués en bloc par Maylie & Co., pour la somme de $260,600. La ville gagne donc cette année $24,400. Ce résultat est dû en grande partie, sans doute, au savoir-faire de M. Monrose.

Arrestation d'un homme suspect.

L'agent Devereaux du service secret de la police, a arrêté hier matin, au coin des rues Bourbon et Conti, un certain Joseph Routh, qu'il soupçonne de n'être pas précisément un saint et qui d'ailleurs n'a pas de domicile connu.

Fausse alarme d'incendie.

Vers deux heures hier matin, quelques mauvais drôles dont les noms sont inconnus malheureusement, ont donné une fausse alarme d'incendie à l'aide de la boîte portant le No 242, coin des rues Ste-Anne et Miro.

Nous faisons des vœux pour que quelques uns de ces malfaiteurs soient surpris une fois par hasard par nos pompiers.

TEMPERATURE.—30 déc. 1874.
Thermomètre de C. DUHAMEL, opticien

	Fahrenheit.	Centigrade
6 A. M.	66	19
12 M.	66	19
3 P. M.	64	18
6 P. M.	64	18

—A l'Assemblée de Versailles, on a voté sans débat la proposition de M. des Rotours ayant pour objet de déclarer Français et d'assujettir à l'obligation du recrutement les individus d'origine étrangère, nés en France, qui ne satisferont pas, dans leur pays d'origine, aux charges du service militaire.

—L'empereur et l'impératrice d'Autriche viennent d'assister en Bohême à des chasses qui ont été des plus brillantes. La noblesse de ce pays, dont le faste est justement réputé, a voulu recevoir dignement le souverain et la souveraine; aussi le séjour de Leurs Majestés, dans divers châteaux, a été l'occasion des fêtes cynégétiques qui sont sans rivales:—la Bohême étant de tous les pays du monde le plus privilégié par l'abondance de son gibier. On a chassé à Lana et à Konigsberg, chez les princes Maximilien et Emile de Furstemberg; à Eisemberg, chez le prince Lobkowitch; à Horsin, chez le duc Georges de Randnitz; à Chaltitz, chez le comte Kinsky; à Sichrow, chez le prince Camille de Rohan; à Liesa, chez les princes Louis et Benjamin de Rohan.

L'impératrice, qui est une sportswoman intrépide, et qui est aussi habile à manier le fusil qu'à conduire un attelage, même à quatre chevaux, a pris une part des plus actives à ces chasses; peu de tireurs ont abattu autant de gibier. Dans une seule chasse, Sa Majesté a tué trois cents pièces: chiffre vraiment prodigieux pour une femme.

L'impératrice portait toujours des costumes courts en drap de Prusse de différentes nuances, avec corsage postillon fermé devant par une double rangée de boutons de métal, que rehaussait l'ordre de l'Etoile écoilée.

DEPECHES Télégraphiques TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles Européennes.

PRUSSE.

Berlin, 30.—L'archevêque de Cologne a été condamné de nouveau à une amende de 50,000 thalers et sera probablement incarcéré.

Berlin, 30.—L'avocat public a [illegible] d'Arnim dans son appel à une Cour supérieure.

ESPAGNE.

Madrid, 30.—Le géal. Martinez Campos s'est prononcé en faveur du prince Alfonse, fils de l'ex-reine Isabelle, et il est à Murvedro, province de Valencia, avec deux bataillons de soldats. Une portion de l'armée républicaine du centre a été retirée de la poursuite des carlistes pour marcher contre lui.

FRANCE.

Paris, 30.—Le président de l'Assemblée, M. Buffet, MM. Dufaure, Depeyre, Léon Say, de Kendril et Chesnelong, et les ducs de Broglie et d'Audiffret-Pasquier, chefs de divers groupes dans l'Assemblée, se sont réunis aujourd'hui à l'Elysée sur l'invitation du président McMahon, pour tâcher de se mettre d'accord sur les lois constitutionnelles.

Le ministère était représenté par le duc Decaze, ministre des affaires étrangères, et le ministre de l'Intérieur. On espère concilier les diverses opinions sur ces bills.

Une note significative, publiée dans le Français, conseille à l'Assemblée de remplir son engagement.

WASHINGTON.

Observations Météorologiques.

Washington, 30.— Probabilités pour les Etats du Golfe. Temps décidément plus frais et plus nuageux, avec une légère pluie. Vents du Nord et de l'Est avec une hausse de baromètre.

Washington, 30.—Le service de la malle à Key West par steamer de New-York, Baltimore et Nouvelle-Orleans, sera fait de Cedar Keys par steamer. Des rapports vagues mêlent le nom du ministre Schenck au fonds de corruption de $750,000 de la Compagnie de la malle du Pacifique. Les spéculateurs avaient prise sur lui et l'ont fait participer à l'ignoble escroquerie des mines d'Emma. Le grand meneur semble être Stockwell.

Washington, 30.—L'hon. A. H. Stephens, accompagné de quelques amis politiques, a eu une audience avec le Président ce matin. Ce dernier est sorti de son cabinet particulier et a descendu au bas de l'escalier pour recevoir l'honorable représentant de la Géorgie.

NEW YORK.

New-York, 30.—Des dates de Panama, jusqu'au 20, ne disent rien de nouveau de l'Isthme. Des dates du Pérou du 6 courant rapportent que Pierola et ses quelques adhérents sont toujours dans les montagnes, bien qu'une tentative ait eu lieu pour les déloger. Dans cette affaire les troupes du gouvernement ont eu quatre hommes tués et quatre blessés.

Une bande d'hommes en rapport avec les voleurs des montagnes se sont dirigés sur Callao le 6, dans le but de prendre les deux forts qui commandent la ville et le port. On les a laissé entrer et ensuite on a fermé les portes. Ils étaient tous armés et l'on a trouvé sur eux l'argent avec lequel ils comptaient corrompre les soldats.

Des dates plus récentes disent que les rebelles ont été assaillis à Mount Porata le 7 et aussi le 8, par les troupes du gouvernement et qu'ils ont été dispersés dans toutes les directions. Piérola et ses officiers ont échappé. La bataille a eu lieu littéralement dans les nuages à une élévation de 5000 pieds au-dessus du niveau de la mer. On ne donne les pertes d'aucun côté. 3000 hommes étaient engagés dans la bataille.

Le président Pardo commandait en personne.

En raison de la manière sommaire dont on a traité quelques Costa-Ricains qui ont échoué dans leur tentative de révolution et qui ont fui au Nicaragua où ils ont été poursuivis, pris et fusillés, le gouvernement du Nicaragua prétend que son territoire a été outragé et il exige réparation. Geo. Williamson, ministre des Etats-Unis, est à Managua, Nicaragua.

New-York, 30—L'ex-sénateur Morgan a refusé la mission de Russie.

On rapporte que le maire Vence a décidé de révoquer le contrôleur Green demain.

Kate Stoddard, le meurtrier de Goodrich, est incurablement fou.

Le bureau de partage a passé une résolution de censure contre le contrôleur Green pour avoir payé $50,000 de trop pour l'intérêt de la dette publique sur la somme allouée pour 1874 sans le consentement ou l'autorisation du bureau.

AUGUSTA.

Augusta, Maine, 30.—La statistique de l'œuvre de la loi de prohibition dans le Maine, pendant l'année dernière, montre qu'il a été collecté $50,000 d'amendes pour la violation de la loi. Il y a eu 276 condamnations de vendeurs de rum, à la Cour Suprême et 41 cas d'incarcération, ce qui est un plus grand nombre que dans aucune période antérieure de même durée. Le crime a diminué, le nombre de condamnés étant de 25 pour cent au-dessous de toutes les traditions depuis 10 ans.

VICKSBURG.

Vicksburg, 30.— Le comité congressionnel d'enquête pour les troubles de Vicksburg est arrivé aujourd'hui.

Le comité législatif chargé de faire enquête sur l'insurrection de Vicksburg siége depuis plusieurs jours.

Une élection spéciale pour remplacer le shérif Crosby aura lieu demain. Les nègres n'y prendront pas part. Ainsi l'élection du candidat blanc est assurée.

MONTGOMERY.

Montgomery, 30.—MM. Coburn et Buckner du comité congressionnel d'enquête sont arrivés ici aujourd'hui. Les autres membres du comité sont encore à Opelika, mais ils arriveront ici demain et resteront plusieurs jours.

NEWBURYPORT.

Newburyport, Mass., 30—Le candidat républicain n'a battu le candidat régulier démocrate pour la place de maire, que par 40 voix sur un total de 1352.

NORFOLK

Norfolk, 30.—"Le grand concert loterie" Le billet 11,545 a tiré le premier lot, 24,195 le second et 47,003 le troisième. Le plus gros lot, après la réduction, était de $7.500

SAN FRANCISCO.

Les chinois horlogers.

San Francisco, 30.—Considérable excitation ici par suite de la détermination prise par les propriétaires de la fabrique de montres de Cornell d'employer des chinois dans tous les départements de la maison. 70 ouvriers de Chicago ont protesté contre cette mesure et plusieurs d'eux ont été renvoyés aujourd'hui.

Une grève générale est imminente, mais les propriétaires sont fermes et promettent d'adhérer au nouveau plan. La compagnie se propose d'employer environ 500 personnes.

FALL RIVER.

Fall River, Mass., 30.—Il règne une grande excitation causée par une menace de grève d'ouvriers dans le cas où l'on insisterait sur une réduction de gages. L'association des fileurs s'est engagée à faire grève si 1000 ouvriers signent une convention à cet effet.

BOSTON.

Boston, 30.—Les funérailles d'Olvah Crocker, représentant du 10ème district, à Fitchburg, avaient attiré un grand concours de monde. Les affaires ont été suspendues dans toute la ville et ses restes ont été visités par un nombre immense de gens.

SALT LAKE CITY.

Salt Lake City, 30 déc.—Le pont brûlé hier entre Evanston et Green River, sur le chemin de fer du Pacifique de l'Union, a nécessité un changement de chars.

Une explosion de mine de charbon, près d'Evanston, Territoire Wyoming, a tué hier 8 personnes.

RIVIERES.

Etat du fleuve, bateaux, etc.

Vicksburg, 30.—Descendant, Future City et barges, Iron Mountain et barges; Yazoo. Temps frais et brumeux.

St-Louis, 30—Partis, le Baker et l'Atlantic pour la Nouvelle-Orléans. Le fleuve est chargé de glaçons. La navigation sera probablement close demain. Temps clair et très froid.

Cincinnati, 30—Parti, le bateau Susie Silver pour la Nile-Orléans. Temps clair et froid.

Louisville, 30—Montant, le Longworth de la Nouvelle-Orléans pour Cincinnati. Partis, le bateau Mary Houston pour la Nile-Orléans.

Cairo, 30.—Arrivés, le Church et le Kyle de N-Orléans.

PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 30—Arrivé, le steamer Carondelet, de New York.

MARCHES.

Marchés Européens.

Londres, 30, midi—Les 5-20 à 108 3/8.

Paris, 30, midi—Rentes 61.85.

Liverpool, 30, midi et demi—Coton plus calme. Uplands 7 3/8 à 7 1/2. Orléans 7 3/4. Vente 12,000 balles.

Plus tard, 4 heures.—Coton plus facile. Les ventes aujourd'hui comprennent 7000 balles de coton américain.

Londres, 30, midi—Consols, au comptant 91 5/8 à 91 3/4, à terme 91 5/8 à 93.

Liverpool, 30 au soir.—Coton, sur la base de Midd. Uplands, rien au-dessous de bon ordinaire. Janvier 7 3/8. Rien au-dessous de low midd., janvier 7 3/8.

New-York, 30.—Or, 111 7/8. Change [illegible] 4 83 1/2 et 4 85 3/4, à 4 90 [illegible]. Argent de 3 à 4 sur demande. [illegible] de 5 1/2 à 7 1/2. Gouvernements [illegible], mais sans changement notable.

Stocks, très ferme de [illegible]. [illegible] de Nouvelle-Orléans [illegible] 1/2.

Marchés Américains.

New-York, 30, midi et demi.—Coton faible et irrégulier. Ordinaire 11 3/4, Bon Ordinaire 13 1/8, Low Midd. 15 7/8, Midd. 16 3/8, Midd. Orleans 16 3/4.

A livrer, Low Midd. pour janvier [illegible]; février [illegible]; mars [illegible]; avril [illegible]; mai [illegible]; juin [illegible]; juillet [illegible]; août 16 1/2.

New-York, 30, au soir—Coton faible et irrégulier; uplands 16 3/8. Orléans 16 3/4. Ventes 1703 balles.

A livrer, 25,700 balles aux cotes suivantes: Low midd. pour janvier 14; Février 14 15/32 à 14 1/2. Mars 14 21/32. Avril 15 [illegible]. Mai 15 [illegible]. Juin 16. Juillet [illegible]. Août 16 1/2.

New-York 30—Embarqué aujourd'hui, près d'un million.

Taxes des Licences Municipales pour 1875.

Nous résumons, pour l'information de nos lecteurs, le projet d'ordonnance sur les licences à payer pour l'année 1875:

Banques, $1500; banques ne recevant pas de dépôts, $800 par tête d'associé; prêteurs sur gage, par tête $750; vente ou achat d'espèces ou valeurs, par tête $500; courtiers en argent, valeurs ou assurances, $100; compagnie ou agence d'assurances contre l'incendie, $500; do., maritime, $500; do., de rivière, $500, les compagnies mixtes devant payer pour chaque branche; compagnie ou agence d'assurance sur la vie, $500; inspecteurs d'assurance, $25; compagnie ou entreprise de transport, $100; imprimeries, $25; graveurs, lithographes, $15; journaux quotidiens, $50 par associé; théâtres, &c., $200; troupes nomades, $10 par jour pour 10 jours et $5 par jour additionnel; musées, $200; joueurs d'instruments, $5; machines électriques, $10; propriétaires de courses, $500; cockpits, $250; hôtels $150 par associé; pension privée où l'on vend des liqueurs fermentées ou spiritueuses $100 par associé; logements garnis, $25 par associé; tout endroit mal famé ouvert au public et où l'on vend des liquides, $250.

Maison de commerce en gros $100 par associé; maison de commerce de détail, $25 par associé; groceries en gros ou en détail où seront vendues des liqueurs à la bouteille $100; restaurant, $100, le tout par tête d'associé.

Stalle ou place aux courses, fair grounds, pique-nique, &c., pour débits de liqueurs, $5 par jour; sans débit de liqueurs, $2 50; stalle aux marchés pour débit de café, thé, chocolat, aliments cuits, éventaires ou baraques sur la levée, pour fruits, etc., $10.

Presse à coton, $150 par associé; coton gin, $100; pigeonnier de coton, $100; hangars à sucre, $500, le tout par associé.

Stalle pour débits de tabac et cigares, $10; gazier ou plombier, $15; marchands-tailleurs, $20; tailleurs, $10; matelassiers, $10, le tout par associé.

Confiseries où des liqueurs sont vendues à la bouteille, $50, au verre, $100, débits de glace, soda, café, thé, gateaux, $10, aussi par associé.

Agences et courtage de navires, $100, maison d'encan, $100, hôpitaux particuliers, $50, par associé.

Recoleurs de marine, coureurs d'hôtels et de bateaux, $25, fabricants de voiles, $10, charpentiers ou constructeurs de navires, calfats, tonneliers, fabricants de pompes et d'agrès, $10, chacun.

Brise publics, $15, agence de journaux, d'annonces, de cartes ou de publications, $10, agents de billets ou de fret de chemins de fer, $50, par associé.

Loterie par compagnie $3,500; toute agence de loterie, à payer par le principal ou l'agent, $50.

Courtage de produits ou marchandises et de propriétés, $50, chaque; peseurs ou mesureurs, $20; metteurs en bouteilles de liquides, $50, chacun.

Raffinerie $300; entrepôts $75; salles de billards $100; allées de 10 quilles, $50; galerie de tir, $25; scierie, fabrique de planches, chassis ou persiennes $50 par associé.

Remorqueurs ou bateaux à jets dans les eaux de la Nouvelle Orléans $50; chantier de navires sans dry dock $50; dry dock avec ou sans chantier $300 par propriétaire.

Entreprises d'enterrements $100 par associé; agents de bateaux $50; colporteurs ou vendeurs de bijoux faux ou de vêtements et étoffes $50; colporteurs de mercerie, coutellerie, candi, cigares, images, $10.

Entrepreneurs de bâtisses ou de travaux ou sous-entrepreneurs $25; pharmaciens $25; architectes $25; peintres, vitriers, charpentiers, fabricants de citernes $10.

Fonderie de fer et fabrique de machines $150; fonderie de cuivre et fabrique de machines et modèles $50; ferblantier $25; fabrique de machines sans fonderie $25; atelier de réparation pour le fer $25; boutique de serrurier, d'armurier, de forgeron $10 par associé.

Laiterie, $20 par associé; débit d'huitre $10, vente d'huitres en gros $50, vente d'huitres cuites $25, bureau de placement $25, vétérinaires, pédicures $10; propriétaires de salles pour concerts, bals, réunions $100; toute personne donnant un bal, concert ou une réunion dans un but de profit payera chaque fois $10.

Toute personne faisant métier d'acheter ou de vendre des animaux devra être munie d'une licence et payer $100, sous peine de $100 d'amende, et en cas de non-paiement de l'amende, d'un mois de prison.

Salon de barbe $10, boulangerie $10, boucher $10, vidangeur $5, blanchisserie $10, Agents de réclamations, collecteurs, courtiers de douane $25.

Agence commerciale de renseignements $250.

Toute personne ayant des prélarts, charrettes ou des brouettes à louer $25.

Toute personne vendant sur ordre ou échantillon $75.

Galeries photographiques $25. Arrimeurs $50. Marchés particuliers $300. Débit de volailles, gibier, légumes, ailleurs qu'au marché $10.

Chaque abattoir $500.

Toute personne trafiquant au Bazar du marché $10. Débitants de fruits ou de poissons seulement dans un marché $10.

Avocats, notaires, ajusteurs, chirurgiens, dentistes, sages-femmes, $20.

Cafés, buvettes, cabarets, etc., $100. Cafés avec musique instrumentale $200; do avec musique instrumentale et vocale $300; avec représentations théâtrales $1000.

Manèges, vélocipédromes, cercles à patiner $50.

Toute personne qui exercera plus d'une profession ou métier paiera la licence prévue pour chaque.

Toute profession ou métier non énuméré $10.

Tout wagon d'express ou de transport à un cheval $10; à deux chevaux ou plus $20; tout chariot à un cheval $15, à 2 chevaux ou plus $25; diables à grandes roues $25; charrettes à 4 roues et à ressorts à un cheval $10, à deux chevaux $15: charrette à bière $15. Tout conducteur d'un véhicule énuméré ci-dessus $10.

Charrette de jardinier $5 par an, charrette ou voiture de laitier $10. Charrette à bras $2 par an.

Voiture de louage $10, cocher de voiture à louer ne stationnant pas sur la voie publique, à un cheval $5 00, à deux chevaux ou plus $10; cocher de voiture à louer stationnant sur la voie publique, à un cheval $10, à deux chevaux ou plus $20.

Tout propriétaire ou cocher d'omnibus ou voiture à passager $30, le propriétaire ou conducteur de tout char employé pour transporter les passagers sur un chemin de fer urbain $10.

Ecurie $50.

L'ordonnance repète les anciennes prescriptions sur la tenue, le numérotage et l'éclairage des voitures. La section 70 est ainsi conçue;

Sec. 70. Toutes les licences imposées par cette ordonnance sont pour l'année finissant le 31 décembre 1875. L'émission de licences de six mois, à partir de juillet 1875, est autorisée.

Les licences ne sont pas transférables.

L'ordonnance repète les anciennes prescriptions relatives au non paiement des licences, aux pénalités, à la non responsabilité de la ville. Nous regrettons que le Conseil n'ait pas eu le temps de refaire toute cette partie de l'ordonnance qui renferme beaucoup de choses erronées sur les droits respectifs des citoyens et des autorités municipales, mais nous espérons que la Législature en finira avec le système des licences et que celles de 1875 seront les dernières que les contribuables auront à payer.

BULLETIN FINANCIER.

Mercredi soir, 30 décembre 1874.

Comptoir d'échanges (Clearing-House) de la Nouvelle-Orléans.

	Echanges.	Balances.
26 déc.	$1,815,348 09	$155,502 53
28 déc.	2,614,573 83	155,782 32
29 déc.	2,483,227 83	137,518 69
30 déc.	1,987,041 93	168,066 66
Jusqu'ici cette semaine	8,950,186 17	$616,845 21
Même temps la semaine dern.	8,316,975 58	573,412 77
Total la semaine dern're	10,[illegible],891 35	797,113 35
Total de la semaine préc.	13,227,348 35	1,312,217 50

Ce que nous avons dit hier à propos de la réception des certificats de ville de 1874 pour les taxes arriérées ne doit s'appliquer qu'aux taxes des années antérieures et non à celles de 1874.

Le marché monétaire est calme. Les offres sont modérées aux banques et limitées au dehors, et les taux du papier de commerce ne sont pas changés.

Nous continuons de coter les billets de premier ordre et les prêts collatéraux à soixante jours à 8 à 9 pour cent par an, No 1 à 10 à 12 et ceux de second ordre à 15 à 18. Le papier de commerce de premier ordre est encore à 10 à 11 pour cent par an et il ne se fait, dans celui du second ordre, rien qui puisse servir de base à des cotes.

L'or a ouvert à 111 5 8 à 111 7-8 contre 111 7-8 à New York, et après des ventes assez actives, a fermé à 111 1-2 à 111 3 4. Les ventes embrassent $67,000, comprenant $2000 à 111 1 2, $10,000 à 111 5-8, $25,000 à 111 5-6 à 111 3 4, deux sommes de $[illegible] et $10,000 et $12,000 à 111 3-4.

On ne cite aucune vente d'argent.

Les demi-piastres américaines sont toujours cotées à 103 à 103 1/2; les piastres mexicaines à 97 à —, or.

Le change sterling n'a pas éprouvé de variation notable, et le mouvement d'affaires a été modéré, les ventes ne s'élevant qu'à £28,000 comprenant £3500 avec connaissement à 537 et £1500, £[illegible], £2000 [illegible] à 535.

Les francs étant en meilleure demande, le marché a subi une légère hausse. Les ventes ont compris 985,000 en traites de commerce en embrassant 40,000, 100,000, 125,000, 150,000 et 150,000 à 4.67 1/2, 250,000 à 4.67 1/2 à 4.65 7/8 et 100,000 à 4.65 7/8.

A la clôture les traites sterling étaient cotées à 537 à 538 pour traites avec connaissement et Al. clear, et [illegible] à 541 pour traites de banques, et les francs à 4.67 1/2 pour traites de commerce et 4.62 1/2 pour traites de banques.

Les offres de change domestique ont été assez faibles et avec une bonne demande des traites de commerce ont légèrement haussé. Les ventes sur New-York à vue se sont élevées à $800,000, embrassant 60,000 de commerce à 7/16, 20,000 do à 1/2, 25,000, 30,000, et 35,000 de banquiers à 3/8, et 20,000 de banques à 11/32. Nous avons aussi noté 20,000 traites de commerce de l'Ouest à 1/2 pour cent d'escompte.

Les Banques continuent à tirer sur New York à 1/4 pour cent d'escompte, tandis que les traites de commerce sont cotées à 3/8 contre 7/16 à 3/8 hier.

En valeurs nous avons noté des ventes d'actions de la Cie des Hangars à sucre à 19 1/2, 3 de la Banque Nationale mutuelle à $40, 20 du N. O. City railroad, coupon détaché, à 145 50 et 10 de avec le coupon à $150.

Les Bons d'or de la ville sont pour cent étaient sensiblement plus bas, fermant à environ 35, contre 35 1/2 à 37 hier. Les ventes se sont élevées à $37,000 embrassant $10,000 à $35, $6000 à 35 1/4, 5000 à 35 1/2, 5000 à 35 3/4, 3000 à 35 7/8, et 3000 et 5000 à 36.

Sous l'influence de l'ordonnance passée hier par le Conseil de ville, le city scrip a été sensiblement plus bas, les certificats d'allocation étant cotés à 45 à — et les mandats métropolitains à 61. On n'a rapporté aucune vente digne d'être mentionnée.

On ne signale rien en mandats d'Etat. Les anciens étaient cotés à 23 à 24.

BULLETIN COMMERCIAL.

Mercredi soir, 30 déc. 1874.

COTON. — Il s'est vendu aujourd'hui (non compris 200, 800 et 1200 balles dont l'achat s'est fait hier soir) 6800 balles à des prix irréguliers qui demandent une réduction dans nos cotes, d'environ 1/4 cent. Nous donnons, en outre, les chiffres établis par l'Exchange.

Cotes générales		Cotes de l'Exch.
Inferior	— à —	—
Low ordinary	— à —	—
Ordinary	11¾ à 12—	11¾
Strict ordinary	12— à 12¼	—
Good ordinary	12¾ à 13—	12¾
Strict good ord	13¼ à 13½	—
Low middling	13¾ à 13¾	13¾
Strict low mid.	13¾ à 14—	—
Middling	14¼ à 14¼	14¼
Strict middling	14¼ à 14½	—
Good middling	14½ à 14¾	14¾
Middling fair	15— à 15¼	15¾
Fair	— à —	—

Il y a en voie de chargement 120,000 balles dont 51,000 pour Liverpool, 21,000 pour le Hâvre, 1,000 pour l'Espagne, 2000 pour la Méditerranée, 8,000 pour Brême, 33,000 pour la mer du Nord, 4,000 pour le Nord, ce qui laisse environ 129,200 balles sur les débarcadères et dans les presses, attendant des ordres.

—ETAT DU MARCHÉ AU COTON—

Stock en mains, le 1er septembre 1874, balles		15,958
Arrivé depuis le der. état.	6,170	
Précédemment	625,822	631,992
Total		647,945
Expédié aujourd'hui	4,722	
Expédié précédemment	392,600	397,322
Stock sur place et à bord pou expédié		250,623
Stock, même temps l'an dernier		251,019

TABAC. — Pas de ventes aujourd'hui. Les ventes de la semaine dernière se sont élevées à 121 boucauts, contre 473 la semaine précédente. Reçu depuis hier soir 3 boucauts. Il n'a rien été exporté. Stock en mains 4380 boucauts.

Nous continuons à coter: Inférieur 9 à 9¼ c.; medium à fine 10 à 11¼ c.; low leaf 12 à 12¾ c.; medium 13 à 14 c.; good to fine 15 à 16¼ c.; selections 17¼ à 20c.

SUCRE.— Reçu, aujourd'hui 597 boucauts. La demande est bonne et les prix sont les mêmes qu'hier. Inférieur, 4¾ à 5¼ c. la livre; common, 5¼ à 6 c.; good common à fair, 6¼ à 6¾ c.; fully fair, 7 à 7¼ c.; prime 7¾ c.; strictly prime 7¾ à 8 c.; choix 8¼ c.; low à choice seconds, 6 à 8¼ c.; centrifuge 7¼ à 8¼ c.; gris clarifié, 8¾ à 8¾ c.; jaune clarifié 8¾ à 9½; blanc clarifié, 9 à 9¾ c.; blanc par clarifié 9¼ à 10c.

MELASSE.—Reçu aujourd'hui 1,404 barils et 59 demi barils. Fair 50 à 53c. le gallon, prime 55 à 57; strictly prime 58 à 61; choix 62.

FARINE—Vendu 1500 barils good treble extra à $5 50 le baril; à la Bourse on cote superfin à $5 le baril, double extra $5 25; treble extra $5 37½ à 5 62½; choice extra à $6 25.

VIANDES SALÉES SÈCHES—Epaules, 7¼ à 7½ c. la livre; clear rib sides, 9¼ c., au détail, épaules 8c.

JAMBON—Choice sugar cured 15 c. la livre.

GRAISSE—La graisse (refined) en tierçons 14¼ c.; la livre; en barillets à 14¾ c.; au détail il faut payer ¼ c., de plus. Le marché est calme.

BACON—Il y a plus d'épaules sur le marché. Elles sont cotées nominalement à 9¼ c. la livre; clear rib sides 12¼ c.; clear sides 13 c.

PORC—Le mess est coté nominalement à $19 50 le baril; au détail $20 50.

WHISKEY—Les prix ont diminué en conséquence de dépêches reçues de l'Ouest et en vue du stock qui s'accumule. Le rectifié de la Louisiane vaut 99c à $1 le gallon.

MAIS—Vendu 650 sacs, aux prix suivants: jaune et jaune mêlé 93c. le boisseau; blanc mêlé 93; blanc 95.

AVOINE—72 à 73 c. le boisseau.

SON—$1.15 à $1.20 les 100 livres.

FOIN—Le choix est rare. Prime $34. le tonneau.

VOLAILLES, &c.—Les grosses volailles de l'Ouest valent $5 la douzaine; les poulets $3; les canards $3; les oies $6; les dindes $18; les grosses volailles de la Louisiane de $3 50 à $4.00; les poulets $2 50 à $3; les canards, $2.50 à 3; les oies, de $5 à $6; les dindes, de $10 à $12.

ŒUFS—Les œufs de la Louisiane sont cotés 35 à 40 c. la douzaine; ceux de l'Ouest 26 à 30 c.

BEURRE—La demande est bonne. L'inférieur de l'Ouest vaut de 20 à 25 c. la livre; le medium, de 25 à 28 c.; le choix 30 à 32 c.; l'inférieur de Goshen, de 25 à 30 c.; le medium, de 35 à 40 c.; le choix, 43 c.

POMMES DE TERRE. — Les pommes de terre du Nord valent de $3 25 à $3 50 le baril; celles de l'Ouest de $2.75 à $3 25; les oignons de l'Ouest $2 50 à $3 50; ceux du Nord de $4 à $4.50.

CAFE—La demande est assez forte. Nous cotons pour les cargaisons. Fair 17¾ à 18c. la livre; good 18¼ à 18½; prime 18¾ à 19 c.; au détail fair 18¾ à 18½; prime 18¾; good 18¾ à 19; prime 19 à 19¼.

SEL.—Le gros, au détail, vaut de $1.25 à $1.50 le sac de deux boisseaux; le fin, de $1.50 à $4.50; le Turks Island, de 90 à 95 c.

RIZ—Nous cotons: Riz de la Louisiane No 2 3¼ à 4 c. la livre; commun, 5¼ à 5¾ c.; ordinaire, 6 à 6¼ c.; fair, 6¾ à 7 c.; prime 7¼ à 7½ c.

PEAUX — Les peaux salées sèches valent de 18¼ à 14 c. la livre; Dry Flint 16 à 17 c. la livre; peaux vertes de la campagne 9½ à 10 c.; steer des abattoirs de plus de 85 livres, 10¾ c.; steer de 70 à 85 livres, 9½ c.; au-dessous de 70 livres, 8¼c.; peaux de vaches 9c.; kips de 20 à 24 livres, 12c.

MARCHÉ AUX BESTIAUX.
30 décembre 1874.

	Arrivé.	Vendu.	Stock.
Bœufs de l'Ouest	—	5	[illegible]
Bœufs du Texas	30	222	[illegible]
Veaux	191	199	[illegible]
Cochons	—	77	[illegible]
Moutons	133	—	[illegible]
Vaches laitières	—	—	[illegible]

Prix des bestiaux.

[illegible]

DEPARTS DES TRAINS DE CHEMIN DE FER.

Voir les annonces pour les renseignements ordinaires.

NLLE-ORLEANS, ST-LOUIS ET CHICAGO.
Express [illegible] A. M.
Malle [illegible] P. M.

NLLE-ORLEANS, MOBILE & TEXAS.
Express et malle tous les jours, à 5 heures 30 du matin.
Express du soir, tous les jours, à [illegible] P. M.

NLLE-ORLEANS & DONALDSONVILLE.
Par le ferry de la rue Calliope [illegible] du matin.

MORGAN'S LOUISIANA & TEXAS.
Par le ferry de la rue Ste-Anne [illegible] du matin
Départ du train à Alger [illegible] du matin

BULLETIN MARITIME.

MERCREDI, 30 DECEMBRE, 1874.

EXPÉDIÉS AUX DOUANES.

[illegible]

ARRIVÉS.

[illegible]

NAVIRES EN RADE.

[illegible]

MONTANT LE FLEUVE

Barque (norv) Hector Palleter, Madère; Navire Amaru, Dumaresq, Londres; Navire [illegible], Liverpool; [illegible]; [illegible], Havre; [illegible], Tarragone; [illegible], Havane; [illegible], Glocester.

Au bas du fleuve, attendant les ordres, Navire Beechwood, Liverpool.

EXPORTATIONS

NEW YORK—Par steamship City of Houston—[illegible] balles coton, [illegible] boucauts sucre, [illegible] barils mélasse, divers à ordre.
LIVERPOOL—Par navire [illegible]—[illegible] balles coton, divers à ordre.
BARCELONE—Par barque [illegible]—divers à ordre.
LONDRES—Par barque [illegible]—divers à ordre.
GENES—Par goelette Henry, [illegible]—[illegible] balles coton, divers à ordre.
UTILLA—Par goelette [illegible]—divers à ordre.
BELIZE, HONDURAS—Par goelette Lily of the Valley—divers à ordre.

IMPORTATIONS.

BORDEAUX—Par barque [illegible]—[illegible] barriques vin, [illegible].

NEW YORK—Par steamship Carondelet—marchandises assorties à ordre.

ILE RUATAN—Par goelette [illegible]—[illegible] régimes bananes, [illegible] cocos, 1200 ananas, 4 barils [illegible] à ordre.

BONACCA—Par goelette O'4 Chad—[illegible] régimes bananes, [illegible] cocos à ordre.

UTILLA—Par goelette Wm Fisher—[illegible] régimes bananes, [illegible] cocos, 5 barils oranges, 2 barils chaux à ordre.

REÇU DE L'INTERIEUR

ST LOUIS—Par steamer City of Quincy—[illegible] balles coton, divers à ordre.
SHREVEPORT—Par steamer R T Bryarly—1934 balles coton, divers à ordre.
GRAND ECORE—Par steamer Larry Owen—[illegible] balles coton, divers à ordre.
ST MARTINVILLE—Par steamer Ida—[illegible] balles coton, [illegible] boucauts sucre, [illegible] barils mélasse, divers à ordre.
WASHINGTON—Par steamer Ruth—[illegible] balles coton, 4 boucauts sucre, [illegible] barils mélasse, divers à ordre.
HAUT DU FLEUVE—Par steamer Quaker—[illegible] boucauts sucre, [illegible] barils mélasse, divers à ordre.
BONNET CARRE—Par steamer Joséphine—[illegible] boucauts sucre, [illegible] barils mélasse, [illegible] sacs riz brut, 5 demi barils mélasse, divers à ordre.
BAS DU FLEUVE—Par steamer Wellman—7 barils mélasse, [illegible] barils sucre, divers à ordre.

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R. R.—[illegible] balles coton, [illegible] boucauts sucre, [illegible] barils mélasse, [illegible] demi barils mélasse, divers à ordre.
NEW ORLEANS & TEXAS RAIL ROAD.—[illegible] boucauts sucre, [illegible] barils mélasse, divers à ordre.
NEW ORLEANS & MOBILE RAIL ROAD—[illegible] balles coton, divers à ordre.
N. ORLEANS ST. LOUIS & CHICAGO R. R.—divers à ordre.

MEMORANDA.

(Par le Télégraphe.)

Philadelphie, 29 décembre 1874.
A. E. A. Yorke, agent.
Le steamship Yazoo, capitaine Barrett, est arrivé à 3 heures cette après-midi, ayant été détenu dans le fleuve par le brouillard. Le steamship C W Lord, capitaine Colton, partira pour la Nouvelle Orléans le 1er janvier.

LISTE DE NAVIRES.

En partance pour la Nouvelle-Orléans.

NEW YORK.
Steamship Mississippi, Crowell — parti 26 déc
Steamship New Orleans, Dearborn — parti 26 déc
Navire [illegible], M'Crery — parti 23 déc
Schr Anna E [illegible] — parti 21 déc
Schr Jefferson Borden, Patterson — [illegible]

PHILADELPHIE.
Steamship Williamsport, Wilkins — parti 26 déc
Schr Martha N Hall, Burgess — parti 21 déc

BOSTON.
Barque D. H. Bills, Penny — [illegible] 15 déc
Brick Flora Goodale, Goodale — [illegible]

PORTLAND (ME.)
Navire Lottie, Waite — parti 11 déc

LIVERPOOL.
Steamship Oberon, Hannay — [illegible] 24 nov
[illegible], Murphy — [illegible]
[illegible] — [illegible]

LONDRES.
Navire Arran, Demaresq — parti 21 nov
Navire Emily Augusta, Day — [illegible]
Navire Emilie, Barss — [illegible]

BARROW.
Barque St Pierre — partie 18 nov

WATERFORD.
Barque Nesien, Jorgensen — parti 1 déc

CARDIFF.
Navire Pocahontas, [illegible] — parti 13 déc
Navire Emily Fiske, [illegible] — parti 14 nov
Barque Wm. G. Putnam, Pitts — [illegible] 16 nov

ANVERS.
Navire Antoinetta, [illegible] — parti 19 déc
Navire Arabia, Darkee — parti 4 nov
Barque [illegible] — [illegible]

CUXHAVEN.
Navire Australia, Iverson — parti 26 nov

DUNKIRK.
Barque Libra, [illegible] — partie 24 nov

GLOUCESTER.
Barque Aurora, Anderson — parti 21 nov
Barque Linqueli, Svensson — parti 5 déc

HAVRE.
Navire Alax, Adams — parti 7 nov
Barque [illegible] — [illegible] 16 nov

BORDEAUX.
Barque Pegase — partie 8 déc

ALGER.
Barque Meteor, Larsen — partie 18 nov

MARSEILLE
Barque Aurora, Aderne — partie 18 nov

BREME.
Barque Wessex, Poppe — partie 10 nov

GREMERHAVEN.
Navire Auguste, Von Harten — parti 21 nov
Barque Erna, Sholle — partie 14 déc

CARTHAGENE.
Navire Pianet, Dodd — parti 25 nov

GENES.
Navire Maffaire, Townsend — parti 1 déc
Barque Louisiana, [illegible] — parti 1 nov
Barque Guiseppe Lawata, Guagnino — [illegible] 17 oct

TARRAGONA.
Barque Kalliste, [illegible] — parti 3 nov

MADERE.
Barque Hector, Paliesen — partie 21 nov

RIO DE JANEIRO.
Barque Frits, Hakanson — partie 24 nov
Barque Theresa, Berggrust — [illegible] 21 déc
Brig Friede, Moncke — [illegible]
Brick [illegible], Tegenius — parti 4 nov

BILAN DE LA BANQUE NATIONALE DE LA NLLE ORLEANS.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

Moi, John H. Pike, caissier de la Banque Nationale de la Nouvelle-Orléans, jure solennellement que le susdit tableau [illegible].

JOHN H. PIKE, Caissier.

Signé et assermenté pardevant moi, ce 7 octobre, 1874.

GEO. W. CHRISTY, Notaire Public.

Témoins:
A. CHAFFEY.
RICHMOND HATE.
J. T. BURDEAU.

GEO. MERZ,

BRASSERIE DU VIEUX CANAL,

Angle Toulouse et Villeré, Nlle-Orléans.

[illegible]

SIROP PECTORAL DE PIERRE LAMOUROUX,

RUE VAUVILLIERS, 45, PARIS.

Ce sirop, désigné dans les rapports officiels comme le plus pectoral par excellence, réussit merveilleusement contre les rhumes, les catarrhes, les bronchites [illegible].

Dépôt: MM. MOUTON, [illegible] & Co., E. J. HART & Co. [illegible].

DÉJEUNER des ENFANTS

Pour fortifier les enfants et les personnes [illegible].

[illegible]

BILAN DE LA BANQUE NATIONALE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE.

A la clôture des affaires du 2 octobre 1874.

RESSOURCES.

[illegible]

PASSIF:

[illegible]

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Moi, Hermann Roehl, caissier de cette banque déclare solennellement que le susdit état [illegible].

HERM. ROEHL, caissier.

Signé et assermenté pardevant moi, ce 8 octobre 1874.

JOS. COHN, Notaire Public.

Témoins:
T. PRUDHOMME.
L. R. CAIN.
N. R. GOGREVE.

BANQUE NATIONALE DE LA LOUISIANE DE LA NLLE-ORLEANS,

A la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane, à la clôture des affaires du 26 juin, 1874.

RESSOURCES.

[illegible]

PASSIF.

[illegible]

A une réunion des directeurs, il a été déclaré un dividende de six pour cent, qui provient des bénéfices des six derniers mois, payable sur demande à la Nouvelle-Orléans et à New-York, à la banque de MM. Winslow, Lanier & Co., à dater du 8 juillet 1874.

[illegible] A. LAPHIA, Caissier.

Sun Mutual Insurance Company.

Capital Payé $600,000

Dividendes payés sur les actions—Dix pour cent.

Dividendes sur primes participantes—[illegible]

—EXTRAIT DE L'ETAT—

ANNUEL DE 1873:

[illegible]

Cette ancienne et excellente Compagnie émet des polices sur les risques de feu, de rivières et de mer, aux conditions les plus favorables. Elle règle promptement les pertes aux conditions les plus libérales, à ses bureaux No. 45 de la rue du Camp, coin Commercial Place.

JAMES I. DAY, Président.

HORACE CARPENTER, Secrétaire.

DIRECTEURS POUR 1874.

JNO. G. GAINES,	JAMES BYRNES,
S. J. HART,	J. L. HARRIS,
HENRY RENSHAW,	LIONEL C. LEVY,
HUGH WILSON,	W. B. SCHMIDT,
B. BISCOE,	RICHARD FLOWER,
I. N. MARKS,	J. WEIS,
CHAS. MACREADY,	R. W. TAYLOR,
W. E. SEYMOUR,	J. C. MORRIS,
JAMES I. DAY,	L. ALLOIS,
GEO. JONAS,	R. T. TORIAN,
EMORY CLAPP,	SCOTT M[illegible],
S. W. BAYLY,	[illegible]

PARFUMERIE EXTRA-FINE DE RIGAUT ET Cie

8, rue Vivienne, à Paris.

SAVON MIRANDA

AU SUC DE LYS ET DE LAITUE.

Le plus doux, le mieux parfumé [illegible].

VELOUTINE RIGAUD.

Nouvelle eau de toilette, supérieure aux eaux de Cologne et aux vinaigres les plus estimés.

CRÊME DENTIFRICE RIGAUD.

Elle supprime les poudres et opiats employés jusqu'à ce jour, donne aux dents la blancheur de l'ivoire et est le seule recommandée par les médecins. Elle ne contient aucun acide.

DENTOGINE RIGAUD.

Cet élixir dentifrice à base d'arnica, raffermit les gencives, parfume agréablement la bouche, prévient la carie des dents et facilite la circulation du sang.

POMMADE MIRANDA.

Pour la conservation et la beauté des cheveux.

BOUQUET DE MANILLE.

EXTRAIT DE KANANGA ET D'YLANGYLANG

Nouveaux et délicieux parfums pour le mouchoir extraits de fleurs du Japon et de Manille.

COLORIGENE RIGAUD

En 3 ou 4 jours, il rend aux cheveux leur couleur primitive sans tacher la peau ni salir le linge. Ce produit, entièrement inoffensif, ne contient pas de nitrate d'argent.

EXTRAIT DE FLEURS DE LYS.

Pour blanchir le teint, faire disparaître les taches de rousseur, le hâle du soleil et donner à la peau un blanc mat si recherché des Parisiennes.

POUDRE ROSE.

Pour remplacer la poudre de riz et préserver la peau du hâle.

PRODUITS A L'YLANGYLANG.

extraits de "Unona Odoratissima," parfum importé de Manille et préparé spécialement pour notre maison:

Extrait d'Ylangylang;
Bouquet de Manille;
Savon à l'Ylangylang;
Pommade à l'Ylangylang;
Huile à l'Ylangylang;
Cosmétique à l'Ylangylang;
Eau de toilette à l'Ylangylang;
Poudre de riz à l'Ylangylang;
Crême esprit à l'Ylangylang;

Teinture Japonais AU KANANGA,

POUR LA COLORATION PARFAITE SANS REFLET DE LA BARBE ET DES CHEVEUX.

Cette préparation est la plus rapide et la plus parfaite de toutes les teintures connues jusqu'à ce jour; elle colore instantanément les cheveux et la barbe, en leur conservant leur brillant et leur souplesse naturelle; elle est inoffensive et présente beaucoup de facilité dans son emploi.

Dépôt à la NOUVELLE-ORLEANS: Wheeler & Finlay & Co., Robert Mitchel [illegible].

The People's Insurance Company OF NEW ORLEANS.

Bureaux: rue St-Pierre No 5 (Bâtisse Pontalba).

Assure contre les Risques de Feu, Rivière et Marine.

[illegible], Président.
[illegible], Vice-Président.
[illegible], Secrétaire.

Comité de Finance:

[illegible]

Directeurs:

[illegible]

Compagnie d'Assurance Hope DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

INCORPORÉE EN AVRIL 1867.

Bureau, No 31, rue du Camp.

Capital payé $300,000 00

MONTANT des DIVIDENDES PAYÉS $[illegible]

Actif $[illegible]

La Compagnie assure contre les risques Feu, de Mer et de Rivières, aux plus bas taux, et accorde aux assurés le privilège de choisir entre une remise immédiate sur leur prime ou une participation dans les bénéfices.

[illegible]

[illegible] PETITPAUD, Président.

[illegible] ADAMS, Vice-Président.

AVIS La Veuve Manrel, en Tréfilerie de la mère de famille, a apprécié [illegible] des Bronchites, Rhumes [illegible]. Bureau [illegible] Paris, au détail dans les bonnes pharmacies.

THE NEW ORLEANS BEE

BOUGUE & LEGAY, Publishers.

OFFICE—No. 73, CHARTRES

Rates of subscription—Daily, per annum, in advance, $14; half-yearly, $7; quarterly, $3 50.

Price of the Paper—Single copies, Five cents.

Weekly—Per annum, $3; half-yearly $1 50 [illegible], $1 25. Single copy, 10 cents.

For New York direct.

Cromwell Line.

This line is composed of the following steamers:

NEW ORLEANS,

GEO. WASHINGTON, CORTES, GEO CROMWELL, KNICKERBOCKER

The steamship

CORTES,

Simpson, Commander

Will leave her wharf, foot of Toulouse street, Saturday, January 2, at 8 A. M.

PASSAGE $50

Freight to LIVERPOOL, and to HAVRE taken by this line, and through Bills Lading given for the same.

For freight or passage apply to

ALFRED MOULTON,

dec 29 [illegible] 2 Canal [illegible] 2 Bourbon

Pontchartrain Railway.

The City terminus of this road is established [illegible] "Old Depot," on Elysian Fields street, near the Levee.

Fares to and from the Lake, same day [illegible], children under 12 years [illegible] cents. Fare up and from [illegible] 15 cents each way.

[illegible]

On Sundays the trains will be run every hour from 2 P. M.

Passengers from Gentilly must notify the conductor prior to departure of train.

C. H. ALLEN
Gen'l Superintendent

OBSTACLES TO MARRIAGE.

Happy Relief for Young Men from the effects of Errors and Abuses in early life. Manhood restored. Impediments to Marriage removed. New method of treatment. New and remarkable remedies. Books and Circulars sent free, in sealed envelopes.

Address, HOWARD ASSOCIATION, No. 419 North Ninth street, Philadelphia, Pa.,—an Institution having a high reputation for honorable conduct and professional skill.

TWENTY-FIFTH ANNUAL STATEMENT — OF THE — Crescent Mutual Insurance Co.

NEW ORLEANS, May 25, 1874.

The trustees, in conformity to the charter, submit the following statement of the affairs of the Company on the 30th of April, 1874:

[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the Company.

THOS. A. ADAMS, President

HENRY V. OGDEN, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, City of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me, this 26th day of May, 1874.

W. L. EVANS,
Second Justice Peace, Parish of Orleans.

The Board of Trustees resolved, That after paying the fourth quarterly interest of TWO AND ONE HALF PER CENT on the CAPITAL STOCK of the Company, that a DIVIDEND of TWENTY-FIVE per cent, be paid in CASH on and after the 22nd day of June next, to those parties insuring with the Company, entitled to receive the same.

TRUSTEES:
APRIL 1874.

Thos. A. Adams,	Sam'l B. Newman,
Sam'l H. Kennedy,	C. T. Buddecke,
John Phelps,	A. G. Ober,
Adam Thomson,	Henry Abraham,
F. H. Strong,	Victor Meyer,
Joseph Bowling,	Edward J. Gay,
Jno. M. Sandidge,	Simon Hernsheim,
Simon Forcheimer,	Jno. S. Wells,
R. B. Post,	A. Levi,
Edward Pilsbury,	Jno. H. King,
Chas. E. Slayback,	Frederick Camerden,
David Wallace,	J. L. Harris,
Andrew Stewart,	Joseph Stone.

Sun Mutual Insurance Company

PAID UP CAPITAL $600,000

EIGHTEENTH

Annual Statement, for the year 1873.

[illegible]

The Board of Directors, at a meeting held on the 21st day of January, 1874, after setting aside [illegible] to the reserve fund from the net earnings of the year, and paying ten per cent dividend to the stockholders, resolved to pay a cash dividend of ten per cent on the net earned participating premiums for the year ending December 31st 1873.

JAMES I. DAY, President.

HORACE CARPENTER, Secretary.

DIRECTORS FOR 1874.

JNO. G. GAINES,	JAMES I. DAY,
S. J. HART,	GEO. JONAS,
HENRY RENSHAW,	EMORY CLAPP
HUGH WILSON,	S. M. BAYLY,
B. BISCOE,	JAMES BYRNES
I. N. MARKS,	J. L. HARRIS
CHAS. MACREADY,	LIONEL C. LEVY,
W. E. SEYMOUR,	W. B. SCHMIDT,
RICHARD FLOWER,	L. ALLOIS,
J. WEIS,	R. T. TORIAN,
R. W. TAYLOR,	SCOTT McGEHEE,
J. C. MORRIS,	ISAAC L. HAAS.

This old and reliable Company is issuing Policies on Fire, River and Marine Risks, on the most favorable terms, all Losses adjusted and settled upon the most liberal terms, and promptly paid at their Office, 45 Camp street, corner of Commercial Alley.

ETAT DE LA Banque Nationale Mutuelle DE LA NOUVELLE-ORLEANS,

A la clôture des affaires, le 9 Janvier 1874.

ACTIF:

[illegible]

PASSIF:

[illegible]

Nlle-Orléans, 30 Janvier 1874.

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Banque Mutuelle

Merchants' Mutual Insurance COMPANY OF NEW ORLEANS, 104 CANAL STREET.

TWENTIETH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with the requirements of charter, the Company publish the following statement:

Premiums received during the year ending [illegible] 31, 1874, including Unearned Premiums of previous year—

[illegible]

The Company have the following assets:

[illegible]

The above statement is a just, true and correct transcript from the books of the Company.

PAUL FOURCHY, President.

G. W. HOTT, Secretary.

STATE OF LOUISIANA,
Parish of Orleans, city of New Orleans.

Sworn to and subscribed before me this [illegible] day of June 1874.

P. C. CUVELLIER, Notary Public.

[illegible], Gravier.

The usual ten per cent interest is payable to stockholders on demand.

DIRECTORS.

P. Maspero	J. M. Allen
M. Puig	G. E. Burr
D. A. Chaffraix	M. W. Smith
D. McCoard	E. F. Gleason
P. Poinchy	J. J. Fernandez
[illegible]	Chas. Lafitte.

NEW ORLEANS MUTUAL INSURANCE COMPANY,

Corner of Canal and Camp streets.

FOURTEENTH ANNUAL STATEMENT.

In conformity with their charter, the Company publish the following statement:

Premiums during the year ending Dec. 31, 1873:

[illegible]

The Company have the following assets:

[illegible]

LIABILITIES.

[illegible]

The above statement is a true and correct transcript from the books of the company.

J. TUYES, President.

J. W. HINCKS, Secretary.

Sworn to and subscribed before me, this 6th day of January, A. D. 1874.

P. CHS. CUVELLIER, Notary Public.

No. 148 Gravier street, New Orleans.

The semi-annual interest dividend of five per cent, due first MONDAY in February, will be paid to the stockholders on and after that date.

DIRECTORS.

George Urquhart,	M. Payre,
H. Gally,	Placide Forstall,
George W. Sobeson,	Aug. Reichard,
T. Bailly Blanchard,	E. Miltenberger,
A. Schreiber,	W. B. Schmidt,
Chas. Lafitte,	J. Tuyes.

Compagnie d'Assurance de l'Union DE LA NLLE-ORLEANS.

DIX-SEPTIÈME ETAT ANNUEL

De la Compagnie d'Assurance de l'Union de la Nlle-Orléans, publié conformément à la loi et à sa charte.

CAPITAL $500,000.

Montant des primes reçues dans l'année expirée le 30 avril 1874.

[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

A. CHIAPELLA, Président.

J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nlle-Orléans.

Signé, sous serment, pardevant moi ce [illegible] jour de mai 1874.

JAS. HAREY, Notaire Public.

— DIRECTEURS —

L. F. GENERES,	J. J. FERNANDEZ,
W. B. SCHMIDT,	[illegible] BURTHE,
J. BAYLE,	A. CHIAPELLA,
A. BOHNEGAMP,	V. MAIGNAN,
	E. SALOY.

GEO. MERZ, OLD BASIN BREWERY

Corner Villeré and Toulouse Streets.

THE demand for my BEER and ALE being constantly on the increase, I have placed, for the convenience of dealers and families, an Order Box at the entrance of the Merchants' Exchange next to the office of Messrs. C. H. Slocomb & Co. Orders left there will be attended to at all hours.

JOHN T. DUFOUR,

[illegible] EXCHANGE ALLEY [illegible]

Between Bienville and Customhouse [illegible].

SETTLES all back taxes, City and State; takes all the necessary steps to obtain a reduction [illegible] assessment; [illegible].